



# adessadomicile

Fédération Nationale

*aide, accompagnement & soin à la personne*



JANVIER 2015

## DOSSIER DE PRESENTATION

Adessadomicile Fédération nationale représente un réseau de structures à but non lucratif œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne, dans plus de 90 départements, en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

# Adessadomicile Fédération nationale

## UNE FEDERATION DE PROXIMITE

### PRESENTATION

Créée en 1927, La fédération A DOMICILE est devenue au 1er janvier 2010 : Adessadomicile. Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente quelque 400 associations et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 40 000 salariés en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer.

Attachée aux valeurs de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, Adessadomicile ancre son action dans la voie originale de l'économie sociale et solidaire.

Avec un maillage du réseau plus dense et une offre de services aux adhérents enrichie, la nouvelle fédération a pour ambition de défendre et de soutenir le développement des activités des associations et des structures gestionnaires à but non lucratif. L'étymologie d'ADESSA symbolise cette priorité. Adesse signifie en effet en latin « être près de ».

### [Un maillage du territoire renforcé]

Le réseau couvre les 22 régions françaises. Les associations et structures gestionnaires à but non lucratif sont présentes dans plus de 90 départements, dont les départements, collectivités et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Ile de la Réunion, Mayotte).

- ✓ **20 % des structures interviennent exclusivement auprès des familles**
- ✓ **83 % des structures interviennent auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap**
- ✓ **85 % des structures proposent des services à la personne**
- ✓ **33% sont des services de soins à domicile (Centres de Soins Infirmiers et Services de Soins infirmiers A Domicile) : 79 CSI, 58 SSIAD (dont 29 gérés par des CSI)**

### [Valeurs]

- Solidarité et accueil des diversités comme source de créativité ;
- Respect de la personne aidée, accompagnée ou soignée et de sa liberté de choix ;
- Accès de tous à des soins de proximité de qualité.

### [Engagements]

1. Renforcer ou aider à reconstituer, contribuer à maintenir les liens sociaux autour de la famille ou de la personne aidée. La fédération privilégie la complémentarité des services social, médicosocial et sanitaire et des services à la personne.
2. Les principes déontologiques de l'intervention à domicile :
  - le respect des familles et des personnes dans leur culture, leurs convictions religieuses et politiques, leurs habitudes de vie, dans la limite de la mise en danger des personnes
  - la confidentialité quant à leur situation, leurs propos et les faits observés, tout en sachant travailler en équipe ;
  - Le refus de toute forme d'exclusion des personnes aidées et la non discrimination des salariés de l'association ainsi que de ses administrateurs bénévoles.

3. La gestion de services professionnels de qualité :
- par le respect des réglementations spécifiques des services de soins et de santé, des services d'aide à domicile et des services à la personne,
  - par une coordination effective entre les différentes structures (centres de soins infirmiers, Services de Soins Infirmiers A Domicile, services d'aide et d'accompagnement à domicile, Services Polyvalents Aide et de Soins A Domicile, accueil de jour, Hospitalisation A Domicile...);
  - par le respect des conventions collectives et l'assurance d'emploi qualifié pour les salariés.

### [Principes]

- Prise en compte de la personne et de ses besoins dans une approche globale ;
- La personne est pleinement impliquée dans les interventions réalisées à son domicile ;
- La personne est au centre de sa prise en charge ;
- Qualité des interventions ;
- Maintien, accompagnement à domicile, en contribuant au mieux-être, à la sécurité et à l'autonomie de la personne ;
- Connaissance et adaptation aux habitudes et à l'environnement de la personne pour apporter une aide et des soins de qualité coordonnés aux autres dispositifs ;
- Implication des usagers, des bénéficiaires, des clients et des salariés à la dynamique associative.

La fédération défend le principe d'aide et de soins de qualité accessibles à tous, fondés sur la solidarité nationale. Cela passe par la réaffirmation de points essentiels :

- Liberté associative d'entreprendre tout en privilégiant les mutualisations et les partenariats pour faciliter le développement de structures à but non lucratif adaptées aux besoins de proximité ;
- Respect de l'opposabilité des conventions collectives par les financeurs publics ;
- Une objectivité garantie de l'évaluation des besoins, la définition du plan d'aide ou de compensation et à la réalisation des prestations adaptées ;
- Maintien d'une prise en charge universelle et égalitaire ;
- Continuité réelle des services ;
- Contribution de la fédération aux expérimentations, évaluations et réformes gouvernementales ;
- Valorisation financière du rôle et des missions d'intérêt général des SAAD, SSIAD, CSI ;
- Reconnaissance des démarches d'amélioration continue des structures adhérentes et de la qualification de leur personnel.



## Adhérents

- ✓ Des conseils pour créer, gérer, développer vos services (SAAD, SSIAD, CSI, SPASAD \*, accueil de jour...)
- ✓ Des conseils en matière de droit social, de formation, de gestion, de qualité, de risques professionnels, de communication
- ✓ Des outils et des supports de communication adaptés aux spécificités des activités d'aide et intervention sociale, de soins à domicile, de services à la personne
- ✓ Des notes de synthèse et des guides techniques actualisés



**Votre adhésion** vous permet de bénéficier de la force et de la représentativité d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique depuis 1938



**Votre adhésion** vous permet d'accéder à l'ensemble des services de la fédération (juridique, formation, communication, audit, accompagnement à la gestion et au management, mutualisation des achats), sur les politiques et les négociations en cours (ex : accord Cnamts, tarification SSIAD, réforme de l'aide à domicile des familles...)



**Votre adhésion** vous permet d'être accompagné par un conseiller référent, de partager l'expérience d'un réseau multidisciplinaire d'aide, de soins à domicile et de services à la personne.



**Votre adhésion** vous permet d'être accompagné dans le cadre de la nouvelle convention collective de la branche de l'aide à domicile et de faire entendre votre voix auprès des acteurs institutionnels, associatifs et politiques des secteurs social, médicosocial, sanitaire, ainsi qu'auprès de l'OPCA de formation Uniformation.



**Votre adhésion** vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels dans le catalogue de formations et d'être aidé dans le montage de vos plans de formation.

*\* Service d'aide et d'accompagnement à domicile, service de soins infirmier à domicile, centre de soins infirmiers, service polyvalent d'aide et de soins à domicile.*



**Votre adhésion** vous permet de vous inscrire dans des cycles de formation adaptés aux problématiques des structures et aux métiers de l'aide et du soin à domicile :

- Cycle Professionnalisation des directeurs et responsables de structure ou de services
- Cycle responsable de secteur
- Cycle d'accompagnement à la démarche qualité
- Cycle prévention des risques professionnels et des accidents du travail (en partenariat avec Uniformation et la CNSA)



**Votre adhésion** vous permet également de bénéficier de la mutualisation des achats. Acheter moins cher doit être le credo de chacun ; la mutualisation vous permettra de faire des économies dans vos frais de fonctionnement (fournitures de bureau, voitures, téléphonie, matériel médical).



**Votre adhésion** vous permet de bénéficier d'une offre de supports de communication adaptés aux petits budgets (site internet, matériel d'exposition, plaquettes, caducées, cartes professionnelles...).



**Votre adhésion** vous permet de participer à des journées thématiques nationales (loi HPST et ses impacts, stratégie et développement, famille...).



**Votre adhésion** vous permet d'accéder en temps réel aux informations touchant votre activité (actualités sur le site extranet, alertes mail, lettre d'information mensuelle, guides, notes de synthèse...).



**Les prestations de services et de conseil sont assurées quotidiennement par les permanents fédéraux dans le cadre de leurs domaines d'intervention respectifs :**

- aide et intervention sociale à domicile (familles, personnes âgées, personnes handicapées)
- santé et soins à domicile
- services à la personne
- juridique (droit social)
- formation
- communication
- qualité
- risques professionnels

Les prestations sont réalisées par téléphone, email ou courrier. Certaines prestations nécessitent dans des situations particulières (difficultés entre l'association et des financeurs, problèmes financiers, besoin de mieux appréhender les problématiques de l'association...) un déplacement directement au siège de la structure qui en fait la demande.

Dans chacun des secteurs, vous bénéficiez ainsi de conseils et d'un suivi par un référent activités, mais également d'une information régulière. Une lettre d'information générale vous est adressée par courrier électronique tous les mois. Elle est complétée par des informations ponctuelles en fonction de l'actualité ainsi que par le site extranet (boîte à outils, actualité, mail d'alerte, centre de ressources documentaires).

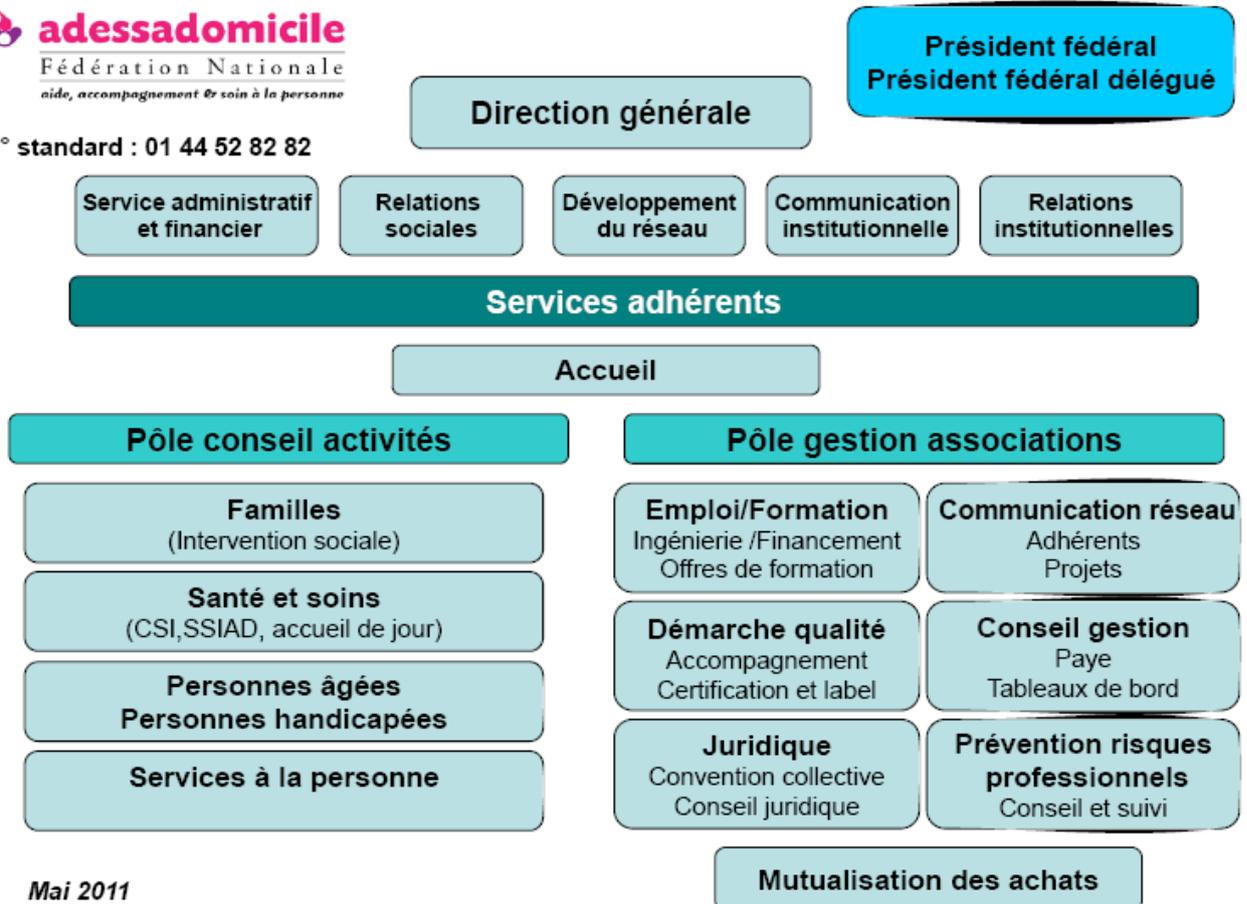
Par ailleurs, l'organisation de la fédération, qui laisse une large place à la parole des adhérents, permet de mutualiser et de faire partager les expériences et les pratiques des structures du réseau ADESSA A DOMICILE. Ce partage se fait tant avec les délégations régionales que l'équipe fédérale, avec la tenue régulière de commissions techniques fédérales et de journées nationales.

## UNE FEDERATION AU SERVICE DE SES ADHERENTS

L'équipe fédérale ADESSA A DOMICILE est composée de 21 salariés qui accompagnent et conseillent les adhérents selon leur domaine d'expertise. Ils peuvent également être force de proposition auprès du conseil d'administration et avoir délégation pour représenter la fédération auprès de différents organismes.



N° standard : 01 44 52 82 82



Mai 2011

**ADESSA A DOMICILE place l'accompagnement technique de ses adhérents au cœur de ses priorités. Pour cela, elle développe de nombreux outils (notes de synthèse, modèles de documents juridiques, etc.) et peut proposer un conseil personnalisé.**

### Rôle des délégués métiers

Conseil aux adhérents dans leur projet de développement global  
Relations avec les financeurs  
Représentation auprès des institutions nationales  
Veille politique et juridique  
Information  
Expertise et être force de proposition  
Animation du réseau

### Relations institutionnelles

CNSA, CNAF, CNAV, Ministères  
CNAMTS, ANSP, Uniformation  
RNOGCS, DGAS, Croix rouge française  
Unassi, Usgeres, UNIOPSS, CNAPE, France Active ...

### Relations sociales

Suivre les négociations convention collective de Branche

## GOUVERNANCE

### [Conseil d'administration et bureau fédéral]

Tête de réseau, Adessadomicile Fédération Nationale comprend un Conseil d'administration et un bureau fédéral, agissant sous l'autorité d'une présidence fédérale. Une équipe de permanents professionnels conduite par une Direction générale est chargée de la mise en œuvre des décisions.

Les missions du niveau national s'exercent dans le cadre de la représentation et de la négociation qu'elle soit politique, stratégique ou technique :

- Représenter les adhérents auprès des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels, des acteurs de l'économie sociale et des autres mouvements de la branche.
- Assurer la défense des intérêts des associations dans leur fonction d'employeur.
- Avoir une fonction d'interpellation de l'opinion et des pouvoirs publics dans les enjeux de société.
- Faciliter l'animation du réseau Adessadomicile et promouvoir son développement.
- Assurer l'accompagnement et le service aux adhérents.

### [Commissions fédérales]

Les commissions fédérales sont des instances de réflexion créées par le Conseil d'administration pour approfondir et analyser des sujets ou actions spécifiques. Si les lignes directrices de leur travail sont fixées par le Conseil, les responsables de ces commissions disposent ensuite d'une large autonomie dans la construction et l'animation des ordres du jour des sessions. Les commissions sont force de propositions.

- INTERVENTION SOCIALE/FAMILLE
- PERSONNES AGEES/PERSONNES HANDICAPEES/ACCUEILS DE JOUR
- SANTE & SOINS
- EMPLOI/FORMATION
- EMPLOYEUR
- QUALITE
- FINANCIERE
- PREVENTION SECURITE
- STRATÉGIE & DÉVELOPPEMENT
- NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)

## DELEGATIONS REGIONALES

Au niveau départemental et régional, la délégation anime le réseau, développe la dynamique Adessadomicile Fédération nationale et informe les adhérents.

La délégation régionale assure :

- l'information et l'échange entre les adhérents ;
- le relais de la politique fédérale ;
- le développement d'actions communes sur des thèmes transversaux dans le cadre des priorités fédérales ;
- l'organisation des remontées des besoins locaux et régionaux ;
- l'aide au regroupement, au partenariat, à la création et au développement de services, ayant pour objet la vie à domicile ou à partir du domicile ;
- la mise à disposition de tous moyens appropriés la formation et l'information des bénévoles et des personnes salariées ;
- la représentation des adhérents et défend leurs intérêts auprès des élus, des pouvoirs publics et des organismes de toute nature existant au niveau des départements ou de la région.

Un délégué est désigné par région. D'autres délégués peuvent être désignés pour aider le délégué régional dans ses missions sur des thématiques bien précises : responsable secteurs santé, famille ou personnes âgées/personnes handicapées.

Le Conseil d'administration fédéral valide sa nomination (association/fédération). Cette fonction peut être compatible avec d'autres mandats fédéraux. Pour être mandaté dans une région, il faut être administrateur ou salarié d'une association adhérente de la fédération de la région concernée à jour de ses cotisations.

## REPRESENTATIONS LOCALES

La délégation peut également prendre appui sur les représentants fédéraux en région, présents au sein des Commissions Paritaires Régionales et Commissions Paritaires Régionales Emploi (CPR, CPRE..). Ils peuvent aussi participer aux réunions initiées par l'USGERES, la CRES...

### [Commissions Paritaires Régionales]

La CPR est le niveau régional de la CPN. Dans le cadre de l'accord centres de santé / CNAMTS, une Commission Paritaire Nationale (CPN) réunit les organisations signataires et les caisses d'assurance maladie ; elle négocie l'accord et contrôle sa bonne application. La fédération est membre et suppléant du Président de la section professionnelle de cette commission.

### [Commissions Paritaires Régionales Emploi]

Adessadomicile participe à la commission paritaire nationale emploi formation professionnelle. Celle-ci définit notamment les priorités en matière de formation professionnelle de la branche, contribue au développement de formations qualifiantes, met en place des moyens d'information à l'intention des employeurs et des salariés sur les actions de formation mises en œuvre.

Comme prévu dans l'accord de la branche du 16 décembre 2004, la Commission Paritaire Nationale Emploi (CPNE) a mis en place dans 13 régions françaises les Commissions Paritaires Régionales pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPRE).

Elles se chargent de porter auprès des partenaires institutionnels, des structures et des salariés la politique de la branche en matière de formation professionnelle continue. Elles se composent d'un membre titulaire et d'un suppléant de chaque fédération d'employeurs (dont ADESSADOMICILE) et de chaque syndicat de salariés appartenant à la branche de l'aide à domicile.

## UNE FEDERATION REPRESENTANT DES EMPLOYEURS A BUT NON LUCRATIF

Syndicat d'employeurs, la fédération fait partie de l'Union Syndicale de Branche (USB). Elle a signé le 21 mai 2010, la convention collective de branche de l'aide, de l'accompagnement, du soin et des services à la personne, ainsi que les autres fédérations d'employeurs et les syndicats de salariés (CFDT et UNSA-SNAPAD). Après agrément et extension par le ministère du Travail, elle remplacera la convention concernant les personnels des organismes de travailleuses familiales (2 mars 1970), la convention concernant les catégories de personnels de l'ADMR (6 mai 1970), la convention collective des organismes d'aide ou de maintien à domicile (11 mai 1983), les accords UNACCS (24 mai 1993). La nouvelle convention s'applique à l'ensemble des entreprises et organismes employeurs privés à but non lucratif (fédérés ou non fédérés) ont pour activité principale d'assurer aux personnes toutes formes d'aide, de soins, d'accompagnement, de services et d'intervention à domicile ou de proximité. Pour aider à la mise en place dans les structures, la fédération propose un cycle de formation spécifique à la nouvelle convention collective (établissement d'un

auto questionnement, analyse des questionnaires, analyse des écarts avec les précédentes conventions, mesures de l'impact budgétaire).

La fédération participe également à la gestion d'UNIFORMATION, l'OPCA de la branche d'aide à domicile. Actrice de l'économie sociale et solidaire, la fédération est membre du conseil d'administration de l'UDES L'Union Des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (anciennement Usgeres).

Dans le secteur de la santé, la fédération participe dans le cadre du Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS) aux négociations sur l'application de l'accord national avec la Cnamts. Elle mène en parallèle des actions pour promouvoir les missions des centres de soins infirmiers.

La fédération est par ailleurs partenaire de l'Unassi. Les termes du partenariat sont axés en priorité sur la formation et la défense des SSIAD. Adessadomicile est également très impliquée au sein d'un collectif dans le cadre de la réforme de la tarification des SSIAD.

## AU CŒUR DES PROBLEMATIQUES SOCIETALES

La fédération intervient activement dans de nombreux organismes pour défendre les intérêts de ses adhérents et mieux faire connaître leurs missions :

- Collectif de l'aide à domicile. La fédération est force de proposition avec 16 autres organismes du secteur et l'Assemblée de Départements de France pour réformer les modalités d'intervention et la tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- Collectif rassemblant les organismes représentatifs des services de soins à domicile. Ce collectif a été mis en place pour interagir avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur la réforme des SSIAD ;
- Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE). Reconnue d'utilité publique (1982), la CNAPE est le lieu de rencontre et le porte-parole le plus ancien des associations qui développent des actions socio-éducatives, sociales et médico-sociales en faveur des enfants, des adolescents et des adultes ;
- Collectif « une société pour tous les âges ». Ce collectif est force de proposition dans les débats liés à l'avancée en âge et à l'aide à l'autonomie ;
- Collectif de lutte contre les accidents de la vie courante. Il a pour objet de faire reconnaître l'importance du fléau que représentent les conséquences des accidents en termes d'hospitalisation et de décès, notamment pour les personnes âgées.

## UN ORGANISME DE FORMATION

La fédération met son expertise au profit de la formation et de la qualification dans la branche de l'aide à domicile. Le réseau Adessadomicile s'est engagé dans une démarche de qualification pour l'ensemble des structures sociales, médico-sociales, services à la personne et sanitaires.

La fédération est ainsi agréée en tant qu'organisme de formation auprès de la préfecture de la région Ile-de-France.

L'offre de formation est construite en synergie avec son approche globale et complémentaire de l'intervention à domicile. Les modules de formation sont proposés afin de permettre un parcours de professionnalisation personnalisé.

En 2010, plus d'une centaine de stages de formation sont ouverts aux adhérents ou non adhérents. Les actions sont destinées aux bénévoles associatifs, au personnel de direction, aux professionnels de l'intervention à domicile (aide, soin et services à la personne). Par ailleurs, la fédération propose également

l'élaboration d'actions de formation à la demande pour le compte d'une ou plusieurs structures, qui peuvent être organisées en région, ainsi qu'une aide au montage financier.

De plus, de nombreux cycles sont proposés sur un an ou deux en fonction des spécificités de chacun : directeur/responsable de structure, responsable de secteur...

## UNE HISTOIRE EN MOUVEMENT

### [Histoire de A DOMICILE Fédération nationale]

L'histoire de la fédération débute après la première guerre mondiale sous l'impulsion d'Henriette Viollet. L'idée est à l'époque d'aider les mères grâce aux soins de "maman de secours". Elle crée en 1920 une première association Aide aux Mères à Paris qui rapidement sera suivie par la création d'autres associations en France.

**Dès 1927**, les associations (Paris, Lyon, Angers, Marseille, Limoges, Roubaix, Lille, Tourcoing) se regroupent en fédération nationale. Selon les principes établis au départ, la fédération permet de développer un sentiment identitaire ; l'objectif étant d'utiliser les tâches de la vie quotidienne comme support d'une action éducative.

Dès 1938, la fédération est d'ailleurs reconnue d'utilité publique. Henriette Viollet en plus de permettre de venir en aide aux mères, va également donner l'opportunité à des femmes de travailler et de voir leur travail reconnu. Les bénévoles du début de l'aventure, deviennent peu à peu des professionnelles de l'intervention à domicile.

En 1984, la Fédération Nationale des Associations pour l'Aide Mères et aux Familles à Domicile élargit officiellement les interventions au-delà de la famille. 10 ans plus tard, AFMD (Aide aux Mères et aux Familles à Domicile) modifie ses statuts pour accueillir toute association ou organisme à but non lucratif.

**En 1999**, la fédération change de nom pour entériner cette évolution et devient la Fédération Nationale d'Aide et d'Intervention A Domicile (FNAID).

**En 2005**, nouveau tournant dans son histoire, la fédération concrétise sa vocation d'organisation généraliste en alliant le réseau d'aide à domicile (FNAID) à celui du soin à domicile (UNACSS). De cette union naît A DOMICILE Fédération nationale. La fédération à vocation généraliste bénéficie ainsi de l'expérience d'un réseau associatif complémentaire d'aide, de soins à domicile et de services à la personne.

### [Histoire de ADESSA]

**Au début des années 40**, les militants du Mouvement Populaire des Familles (M.P.F) créèrent les premières Associations Populaires de l'Aide Familiale (A.P.A.F.) pour seconder les mères de famille. Des écoles s'ouvrirent alors un peu partout pour former les Aides Familiales. Plus tard, à la fin du conflit, le M.P.F et les A.P.A.F décidèrent de créer un organisme national autonome appelé la Fédération Nationale des Associations Populaires de l'Aide Familiale (F.N.A.P.A.F.).

**En 1973**, pour répondre aux demandes croissantes, des membres de la F.N.A.P.A.F. choisirent de se consacrer au développement des services pour les personnes âgées défavorisées. Ils constituèrent des associations d'aide à domicile aux retraités (A.D.A.R) qui fondèrent une nouvelle fédération, la F.N.A.D.A.R (Fédération Nationale d'Aide à Domicile aux Retraités).

De son côté, la F.N.A.P.A.F renforça son engagement auprès des familles et se rebaptisa **en 1979**, F.N.A.F.A.D (Fédération Nationale d'Aide Familiale A Domicile). Dès lors, les deux fédérations œuvrèrent chacune pour un "public" différent, mais en partageant les mêmes priorités.

Devant la croissance des besoins et les demandes des Pouvoirs Publics de "rassembler" les acteurs du secteur de l'aide à domicile, la F.N.A.D.A.R et la F.N.A.F.A.D décidèrent le **8 décembre 2001** de créer une nouvelle fédération baptisée ADESSA. ADESSA est la première fédération de la branche à avoir mis en place un label Qualité.

**2010, par fusion-absorption A DOMICILE Fédération nationale prend comme nouvelle dénomination Adessadomicile Fédération nationale.**

## UN RESEAU DE PROXIMITE

Acteurs de la solidarité nationale, les adhérents d'Adessadomicile - associations et les structures publiques ou privées à but non lucratif (CCAS, SIVOM, SCOOP...) - contribuent chaque jour, au soutien à domicile, au soutien des personnes en situation d'handicap, à la prévention, à la promotion de la santé et à l'accès aux soins à domicile. Intervenant dans de nombreux domaines d'intérêt général, les associations sont à la charnière du social et du sanitaire. Parce que le respect de la volonté des personnes de rester à leur domicile passe par un accompagnement tant sanitaire que social, les associations adhérentes privilégient une approche globale de la personne, une prise en charge individualisée et coordonnée.

### [Des réponses de proximité]

- Permettre aux personnes âgées, dépendantes de rester à leur domicile
- Soutenir les personnes en situation d'handicap
- Soigner à domicile
- Proposer des solutions lors des retours d'hospitalisation
- Soulager les aidants familiaux
- Faciliter le quotidien des familles et des personnes
- Etre un médiateur familial et aider à la parentalité
- Aider les jeunes parents
- Garder et accompagner à l'école les enfants...

Les associations interviennent ainsi dans de nombreux domaines, tels que la protection de l'enfance, la perte d'autonomie, la dépendance, la médiation et l'aide à la parentalité, les problèmes d'insertion sociale, la prise en charge et l'accompagnement de personnes atteintes notamment de maladies chroniques au nombre desquelles figure la maladie d'Alzheimer, l'aide aux aidants.

Les objectifs des associations d'aide, d'intervention, de soin à domicile et services à la personne sont identiques. Prévenir, réparer ou restaurer, éduquer et accompagner la personne dans le cadre d'une intervention professionnelle et d'une démarche de qualité.

**Les associations d'aide et d'intervention à domicile** interviennent auprès des familles qui ont besoin d'être soutenues dans le cadre de l'éducation de leurs enfants ou de l'exercice de leur responsabilité parentale. Elles s'adressent également aux personnes âgées ou handicapées.

Dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie, ces professionnels assurent des gardes de jour ou de week-end, une aide dans les démarches, un accompagnement au quotidien et un soutien moral et psychologique. Les associations peuvent être amenées également à proposer des services à la personne dans le souci d'une continuité et d'une prise en charge globale. Cela se traduit notamment par l'entretien de la maison, la préparation et l'aide aux repas.

**Les centres de soins infirmiers (CSI)** appartiennent aux centres de santé. Quel que soit l'âge, la maladie, les CSI sont ouverts à tous. Ils pratiquent le tiers payant. Les soins se pratiquent soit au domicile, soit au centre.

Le fonctionnement en équipe mis en œuvre par les CSI favorise une prise en charge du patient coordonnée et adaptée. Les CSI concourent à l'offre de soins de premiers recours, ils sont ainsi en lien permanent avec les autres acteurs du système de santé (médecins, établissements de santé...), garantissant ainsi la qualité des interventions.

Les CSI peuvent assurer des actions de prévention et d'information en matière de santé (diabète, obésité...)

Anciennement appelés dispensaires, les centres de soins infirmiers, font partie des centres de santé. Gérés par des organismes à but non lucratif, ils constituent une alternative entre l'établissement de santé et les soins de villes.

De taille variable, les centres de soins infirmiers sont principalement implantés dans des zones rurales, ou dans des zones urbaines ou périurbaines où se trouvent des publics en difficulté. Dans la très grande majorité des cas (80 à 90 % des actes pratiqués), les infirmiers interviennent au domicile de la personne. Ils participent à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales.

- ❖ La pratique du tiers payant par les centres de soins infirmiers conduit dans certains cas, grâce aux accords entre le centre et les organismes complémentaires, à une prise en charge financière totale et immédiate des soins, sans avance de frais de la part de la personne malade. Cette pratique favorise l'accès aux soins des personnes les plus défavorisées. Le tiers payant permet aux patients de ne pas avancer la totalité des frais.
- ❖ Les centres de soins infirmiers ne font pas de discrimination par rapport aux soins infirmiers à pratiquer ou à la pathologie à prendre en charge. Les personnes fragiles, telles que notamment les personnes âgées présentant des poly pathologies, des pathologies particulièrement lourdes ou les nourrissons, sont sans discrimination pris en charge dans les centres de soins infirmiers. Du fait du principe de dégressivité des tarifs lorsqu'il y a une série d'actes à pratiquer sur une même personne, ces prises en charge ont un impact financier pour le centre de soins infirmiers

Le financement des centres de soins infirmiers est essentiellement assuré par le remboursement des actes de soins effectués par les infirmiers salariés du centre, sur la base de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP).

Le tarif de ces actes est identique à celui applicable aux infirmiers libéraux, alors que les missions et les modalités d'exercice sont différentes. En effet, l'activité des équipes de professionnels salariés s'inscrit dans le cadre d'une prise en charge globale qui met l'accent sur l'éducation, le suivi, la coordination interne et externe ainsi que sur l'accompagnement, y compris social du patient.

**Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans ou aux personnes de moins de 60 ans ayant un handicap ou atteintes de maladies chroniques.

Le SSIAD favorise le maintien ou le retour à domicile, en préservant ou en améliorant l'autonomie de la personne.

Les SSIAD assurent à domicile des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques, de base et relationnels.

Les soins d'hygiène, de surveillance et de prévention sont dispensés par les aides-soignants, sous la responsabilité de l'infirmier coordonnateur. Les soins infirmiers techniques sont réalisés par des infirmiers.

**Les services Polyvalent d'Aide et de Soins (SPASAD)** assurent les missions d'un Service de Soins Infirmier A Domicile (SSIAD) et ceux d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

**Les accueils de jour**, structures médico-sociales de proximité, s'inscrivent pleinement dans la complémentarité des services d'aide à domicile.

Qu'ils soient « autonomes » ou rattachés à un SAAD, un SSIAD ou un SPASAD, les accueils de jour sont le prolongement de la vie à domicile.

Leurs principaux objectifs sont de préserver, voire de restaurer, l'autonomie des personnes accueillies, de rompre leur isolement entraîné par leur perte d'autonomie, mais aussi d'être un lieu de répit, d'écoute et de parole pour les aidants familiaux.

## EXEMPLES DE CHANTIERS DE LA FEDERATION

### [Qualification du personnel d'encadrement]

#### Cycle de professionnalisation des directeurs

Le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 relatif à la qualification des directeurs représente pour la fédération l'opportunité de développer un accompagnement spécifique, tant auprès des présidents d'associations

qu'auprès des directeurs eux-mêmes.

Adessadomicile a engagé un programme de qualification des directeurs. Il ne s'adresse pas uniquement aux associations dans le champ du décret du 19 février 2007 (loi 2002-2 et régime de l'autorisation), mais à tous les types de structures (services d'accompagnement à la personne à domicile, centres de soins infirmiers...)

Le programme de qualification des directeurs mis en place par la fédération s'étale sur 29 jours, soit de 2 à 3 jours de formation par mois suivant les thèmes abordés.

La formation est totalement gratuite, puisque la fédération a obtenu un financement directement auprès d'UNIFORMATION pour développer ce programme auprès de nos adhérents. L'objectif est qu'à court terme les participants puissent obtenir via une VAE un CAFDES ou CAFERUIS.

### **Cycle de professionnalisation des responsables de secteur**

Les responsables de secteur sont au cœur de l'activité des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Sur leurs épaules reposent en effet à la fois l'élaboration du projet d'intervention, l'évaluation de la qualité de l'intervention, mais aussi un rôle important dédié au management et à la gestion du personnel. Avec l'appui de l'OPCA Uniformation, la fédération a donc souhaité, à l'instar du programme consacré aux directeurs, mettre en place un cycle de professionnalisation des responsables de secteur. Le contenu du cycle se décompose en sept blocs de compétences pour une durée totale de 36 jours de formation répartis sur 18 mois.

### **[Démarche qualité]**

Adessadomicile a toujours fait de la qualité d'intervention une de leurs valeurs fondamentales. Dans ce sens, la fédération a pris comme positionnement politique d'encourager et d'accompagner les associations composant son réseau dans la démarche qualité. ADESSA avait notamment développé un Label spécifique.

La fédération a engagé 40 Centres de Soins Infirmiers (CSI) dans une démarche innovante d'accompagnement qualité dans le cadre du référentiel Haute Autorité de Santé. Ce programme alternant actions de formation et actions d'accompagnement permet ainsi, non seulement d'améliorer la gestion organisationnelle et financière des CSI, mais aussi de faire encore progresser la qualité d'intervention des professionnels de santé.

Adessadomicile participe à la réflexion de l'évolution du référentiel concernant l'évaluation interne mise en place par son partenaire l'UNASSI.

La fédération Adessadomicile a lancé également depuis 2010 un ambitieux programme d'accompagnement à la certification "AFNOR NF X50-056" Services aux personnes à domicile. Le projet bénéficie d'une subvention de la CNSA. L'organisme paritaire collecteur agréé de la branche de l'aide à domicile, Uniformation, apporte un complément pour soutenir ce programme d'accompagnement aux associations adhérentes à Adessadomicile.

### **[Risques professionnels]**

L'indice des accidents du travail dans le secteur de l'aide et du soin à domicile est supérieur à la moyenne nationale tous secteurs confondus et arrive en deuxième position en nombre d'accidents après le secteur des bâtiments et travaux publics.

Face à ce constat, la fédération nationale Adessadomicile a renforcé son programme de lutte contre les accidents du travail et pour la prévention de la sécurité, en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Le programme fédéral comprend des outils méthodologiques, une aide juridique et des actions de formation ciblées auprès des administrateurs, des responsables et des intervenants.

L'objectif est de soutenir ses adhérents dans leur volonté de proposer des prestations de qualité pour les bénéficiaires, tout en tenant compte du bien-être des salariés.

## Adhésion à la fédération Adessadomicile

### POUR ADHERER

**Pour adhérer, veuillez remplir le bulletin d'inscription ci-joint et fournir :**

- Une demande écrite d'adhésion du président de l'association adressée au président de la fédération (fiche « demande d'adhésion » ci-après à remplir).
- Les statuts signés et le récépissé de déclaration en préfecture.
- Les arrêtés d'agrément (préfecture pour les CSI) et autorisations nécessaires.
- La liste des membres du Conseil d'administration et du Bureau, avec, pour ces derniers, la mention de la qualité de chacun.
- L'organigramme de votre association.
- Les comptes annuels 2012 (bilan annuel et comptes de résultats ou budget prévisionnel pour une association récemment créée).
- Pièces complémentaires : le projet associatif, le projet de service ainsi que le règlement intérieur de l'association, règlement de fonctionnement, livret d'accueil en fonction de ce qui existe au sein de la structure.

L'ensemble des éléments est à envoyer par mail ([a.aguessy@adessadomicile.org](mailto:a.aguessy@adessadomicile.org)) ou par courrier

Mme Antoinette AGUESSY  
ADESSA A DOMICILE  
350 rue Lecourbe – 75015 Paris

**Dans le cas d'une première adhésion et conformément aux statuts de la fédération, toute demande est soumise à la validation du Conseil d'administration.**

### [PIÈCES A FOURNIR APRÈS QUE L'ADHÉSION AIT ÉTÉ ACCEPTÉE]

Vous recevrez un modèle de lettre, à nous renvoyer:

- Le rapport d'activité
- Les comptes annuels
- Toute modification dans la composition du Conseil d'administration, du bureau et encadrement de la structure
- Les procès-verbaux d'assemblées générales
- Tout changement de coordonnées
- Les tableaux de bord transmis par la fédération

# DEMANDE D'ADHESION

## [LA STRUCTURE]

Dénomination : .....

Date de création : .....

### Type d'organisation :

Association loi 1901

SCOP

SIVOM

Groupements : GIE - GCSMS - UNION

### Service(s) concerné(s)

	Services existants (oui/non)	Demande d'adhésion (oui/non)
SAAD		
SSIAD		
CSI		
Accueil de jour		
Autre : (précisez)		

### Coordonnées :

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : ..... Site internet : .....

Nom du (de la) président/e : .....

Tél du (de la) président/e : ..... Mail : .....

Nom du (de la) responsable : ..... Fonction : .....

Tél du (de la) responsable : ..... Mail : .....

### IMPLANTATION (Départements concernés, Nombre de sites ou d'antennes, types de zones d'intervention .....

### A quel(s) OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) l'entité est-elle affiliée ?

UNIFORMATION

Autre : .....

### L'association applique-t-elle la convention collective :

BAD du 21 mai 2010

FEHAP 51

Autre(s), précisez :

## [SERVICES D'AIDE A LA PERSONNES] :

Date d'obtention de déclaration (ex agrément simple) : .....

Date d'obtention de l'agrément (ex agrément qualité) : .....

Date d'obtention de l'autorisation (loi du 02 janvier 2002) : .....

Certification/ Label (AFNOR, Qalisap, Qualicert, Handéo, autres...).....

### Services à la personne (\* dans le cadre d'une intervention à domicile)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Entretien et travaux ménagers                     | <input type="checkbox"/> Assistance aux personnes âgées                 | <input type="checkbox"/> Collecte et livraison de linge repassé |
| <input type="checkbox"/> Garde malade (hors soins)                         | <input type="checkbox"/> Assistance aux personnes handicapées           | <input type="checkbox"/> Assistance administrative à domicile   |
| <input type="checkbox"/> Petits travaux de jardinage                       | <input type="checkbox"/> Aide à la mobilité et transport                | <input type="checkbox"/> Assistance informatique et Internet    |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement enfants ou PA / PH                 | <input type="checkbox"/> Préparation des repas à domicile               | <input type="checkbox"/> Prestations de petit bricolage         |
| <input type="checkbox"/> Garde d'enfants <3 ans • >3 ans                   | <input type="checkbox"/> Livraison de repas à domicile*                 | <input type="checkbox"/> Téléassistance – visio-assistance      |
| <input type="checkbox"/> Soutien scolaire à domicile                       | <input type="checkbox"/> Livraison des courses à domicile               |   |
| <input type="checkbox"/> Soins et promenade d'animaux de compagnie         | <input type="checkbox"/> Maintenance et vigilance temporaire à domicile |   |
| <input type="checkbox"/> Soins d'esthétique pour les personnes dépendantes | <input type="checkbox"/> Autre  |   |

### Intervention sociale

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aide à la toilette         | <input type="checkbox"/> Médiation familiale      | <input type="checkbox"/> Soutien éducatif                         |
| <input type="checkbox"/> Aide à la vie quotidienne  | <input type="checkbox"/> Protection de l'enfance  | <input type="checkbox"/> Accueil collectif en horaires classiques |
| <input type="checkbox"/> Conseil aux jeunes parents | <input type="checkbox"/> Sortie d'hospitalisation | <input type="checkbox"/> Accueil collectif en horaires atypiques  |
| <input type="checkbox"/> Maladie longue durée       | <input type="checkbox"/> Soutien à la parentalité |   |

	PRESTATAIRE	ETP	MANDATAIRE	ETP
Nombre de salariés administratifs		.....		.....
Nombre de salariés intervenants		.....		.....
Heures réalisées				
Nombre de bénéficiaires				

### DETAIL DES AUTRES ACTIVITES

.....  
 .....  
 .....

## [SSIAD, CSI ET ACCUEILS DE JOUR] :

Date d'obtention de l'agrément préfectoral (CSI) : .....

Date d'obtention de l'autorisation (loi du 02 janvier 2002) : .....

Autre agrément ou certification : .....

Souhaitez-vous vous engager dans une démarche qualité ? :  Oui  Non

Laquelle ? .....

### Soins à domicile

Accueil de jour

Actes infirmiers de soins

Actes médicaux infirmiers

Démarche de soins infirmiers

Hygiène et surveillance

Nursing

Soins éducatifs

Soins infirmiers préventifs

Soins palliatifs

	CSI	ETP	SSIAD/ ACCUEIL JOUR	ETP
Nombre de salariés administratifs		.....		.....
Nombre de salariés intervenants		.....		.....
Heures réalisées				
Total AIS 1			Places :	
Total AM 1				

### DETAIL DES AUTRES ACTIVITES

.....  
 .....  
 .....

**[CHIFFRES DE L'ACTIVITE N-1] :**

Activités prestataires (hors TISF)	Montant	Taux	(réservé à la fédération)
A : (montant des produits et dotations de l'année précédente <sup>1</sup> )	_____ €	x 0,36 %	=
<b>Interventions TISF</b>			
B : (montant des produits et dotations de l'année précédente <sup>1</sup> )	_____ €	x 0,92 %	=
<b>Centres de soins infirmiers(CSI)</b>			
C : (montant des produits et dotations de l'année précédente <sup>1</sup> )	_____ €	x 0,36 %	=
<b>Services de Soins A Domicile (SSIAD)</b>			
D : (budget accordé l'année civile précédente <sup>1</sup> )	_____ €	x 0,36 %	=
<b>Accueil de jour</b>			
E : (montant des produits et dotations de l'année précédente <sup>1</sup> )	_____ €	x 0,36 %	=
<b>Services mandataires</b>			
F : (nombre d'heures facturées)	_____ h	x 0,037€	=
<b>ESTIMATION DE LA COTISATION ANNUELLE</b>	<b>A + B+ C + D + E + F</b>		= _____ €

**Cotisation plancher de 600 € en 2015** : La cotisation annuelle est calculée sur la base de l'activité de l'année précédente. Ce montant minimum est applicable aux structures en phase de démarrage et à celles dont le calcul de cotisation sur les chiffres constatés l'année précédente amènerait à un montant inférieur.

<sup>1</sup> Montant des factures émises (organismes financeurs, usagers et conventions donnant lieu à une activité rémunérée)

**Comment avez-vous connu la fédération Adessadomicile ?**

.....  
.....  
.....

**Quels sont vos projets de développement et d'investissement ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre association ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Quelles sont vos attentes par rapport à la fédération Adessadomicile ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Observations/remarques**

.....  
.....  
.....

**Nom du (de la) Président/e :.....**

**Date :.....**

**Signature du (de la) Président/e :**

**Cachet de l'association :**



ADESSA A DOMICILE s'engage à **lutter contre toute forme de discrimination**  
et à mettre en place une démarche en faveur de la diversité.



**adessadomicile**  
Fédération Nationale

350 rue Lecourbe - 75015 paris  
[contact@adessadomicile.org](mailto:contact@adessadomicile.org)

Aide, Intervention sociale, SAP (Famille) :  
[mf.bernard@adessadomicile.org](mailto:mf.bernard@adessadomicile.org)

Aide, Intervention sociale, SAP (Personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap) :  
[d.duplan@adessadomicile.org](mailto:d.duplan@adessadomicile.org)

Soins :  
[a.rochette@adessadomicile.org](mailto:a.rochette@adessadomicile.org)

Développement : [a.aguessy@adessadomicile.org](mailto:a.aguessy@adessadomicile.org)  
Communication : [communication@adessadomicile.org](mailto:communication@adessadomicile.org)

**Tél : 01 44 52 82 82**

SIRET 784 313 512 00096